Dossier de demande d'admission

Document mis à jour le 5 octobre 2026

CLINIQUE DES PORTES DE L'EURE

Date de la demande : _ _ _

Avez-vous été hospitalisé(e) en psychiatrie cette année : ☐ Non ☐ Oui. Si oui, précisez…

Les lieux : _ _ _

3. PARTIE MEDICALE *(A remplir par le médecin adresseur)*

Nom du médecin / service et établissement adresseur : _

Tél. : _ **Email** : _

Motif d'hospitalisation : _

Cette hospitalisation est-elle liée à un accident de travail ou à une maladie professionnelle :

☐ Non ☐ Oui (si oui, merci de joindre l'attestation d'accident ou de maladie autorisant le bénéfice du tiers payant ou le formulaire de reconnaissance de maladie professionnelle délivrés par la CPAM).

Avez-vous identifié des objectifs précis de réhabilitation psychosociale : ☐ Non ☐ Oui

- Si oui, précisez : _

Antécédents

Somatiques : _

Psychiatriques : _

☐ Invalidité ☐ ALD, pour quelle pathologie : _

Histoire de la maladie récente *(Joindre obligatoirement l'ordonnance du traitement en cours)*

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Engagement de reprise à l'issue du séjour

Je soussigné(e) Docteur _

représentant l'équipe référente de la structure _

☐ m'engage ☐ ne m'engage pas

à reprendre dans notre structure M. / Mme _

- En cas de problème d'adaptation à la Clinique des Portes de l'Eure,
- En cas d'échec du projet ou de la prise en charge,
- A l'issue du séjour si le patient n'a pas de domicile ou est en incapacité de rentrer chez lui.

Signature et cachet du médecin

4. L'HOSPITALISATION A LA CLINIQUE DES PORTES DE L'EURE

Dans une démarche de réhabilitation psychosociale, la clinique des Portes de l'Eure propose aux patients hospitalisés un suivi médical psychiatrique et somatique, un accompagnement quotidien par une équipe soignante (aide-soignante, aide médico-psychologique, infirmier(ière)), et une prise en charge avec une équipe de thérapeutes (assistante de service social, art-thérapeute, diététicienne, enseignant en activité physique adaptée, ergothérapeute, psychologue, psychomotricienne).

Plus précisément, à son entrée, le patient bénéficie d'un bilan médical avec un médecin psychiatre et un médecin généraliste. Ensuite, il est vu en entretien avec un(e) infirmier(ère) avec qui il réalisera la première partie de son projet de soins, appelé **plan personnalisé de santé (PPS).** Quelques jours après, le patient est reçu en entretien avec cette fois un thérapeute, afin de réaliser la deuxième et dernière partie de son PPS et déterminer ainsi les objectifs thérapeutiques sur lesquelles le patient souhaite travailler durant son hospitalisation (réduire les addictions, diminuer l'impact d'un trouble du comportement alimentaire et/ou des psychotraumatismes, etc.).

Une fois le PPS établi, le patient bénéficie dans les semaines suivantes de prises en charge en individuel et/ou en groupe selon les objectifs thérapeutiques identifiés. A noter que le patient **ne rencontre pas tous les thérapeutes**, uniquement ceux dont il a fait la demande lors de l'élaboration de son PPS. Cependant, celui-ci est révisé tout au long de l'hospitalisation, systématiquement et en fonction de l'évolution du patient et de ses demandes.

De plus, **quotidiennement**, le patient bénéficie d'un suivi médical avec **un psychiatre, le médecin généraliste si besoin, et les équipes de soins** et notamment **un soignant référent** avec qui il pourra faire des points réguliers.

Enfin, tout au long de son hospitalisation, **un accompagnement social** pourra être proposé au patient en fonction des problématiques amenées (handicap, santé, CAF, logement, hébergement, mesure de protection) et pour préparer au mieux la sortie d'hospitalisation du patient. Cet accompagnement, réalisé par une assistante de service social, nécessitera une participation active du patient et de ses proches.

5. REGLEMENT INTERIEUR

1. **Cigarette et cigarette électronique :** Comme dans tous les établissements recevant du public, depuis le 1er février 2007, il est interdit de fumer/vapoter à l'intérieur de la clinique. Des cendriers sont mis à disposition dans le jardin et une terrasse fumeur est disponible à chaque étage.

2. **Les objets considérés comme dangereux :** A l'exception des outils informatiques (ordinateurs, smartphone, tablette), les appareils électriques (cafetière, bouilloire, rallonges électriques…) et les objets coupants, tranchants, piquants (les rasoirs, taille crayon, …) sont formellement interdits au sein de l'établissement. Lors de l'inventaire d'accueil, ces objets seront retirés et restitués à votre sortie. De plus, les chargeurs, câbles et autres objets considérés comme dangereux pour votre état de santé seront retirés par l'équipe soignante à l'entrée et rendus à l'appréciation de votre psychiatre. Enfin, il est strictement interdit de ramener vos effets personnels y compris des plaids. Toute disparition d'objet sans surveillance est à votre charge.

3. **Hygiène collective** : Les chambres doivent être rangées et le mobilier non déplacé. Les teintures pour cheveux sont interdites, ainsi que les coupes de cheveux dans les chambres et parties communes.

4. **Les boissons alcoolisées et substances toxiques (y compris le CBD)** sont interdites à l'intérieur de l'Etablissement. À tout moment, une recherche de toxique ou un alcootest peut être effectué de jour comme de nuit. Si vous revenez alcoolisé ou sous l'emprise de substances toxiques, cela entraînera des conséquences pour votre hospitalisation qui peuvent mener à une sortie disciplinaire.

5. **La conduite d'un véhicule peut être interdite** en raison d'une pathologie ou contre indiquée temporairement due à la modification d'un traitement. Pour votre sécurité, les clés de votre véhicule seront à remettre aux équipes de soins. Elles vous seront remises lors des sorties validées médicalement.

6. **Gestion des traitements médicamenteux** : Si vous prenez des médicaments, merci d'apporter 48 heures de traitement. A votre arrivée, ces médicaments vous seront retirés et restitués à votre sortie en fonction de votre ordonnance de sortie.

7. **La vie en communauté** : Il est demandé aux personnes hospitalisées et aux visiteurs de respecter le calme, l'intimité et le sommeil des patients (p. ex. téléphone en silencieux). Les téléphones mobiles, ordinateurs et tablettes seront retirés aux personnes mineures de 23h00 à 6h00. De plus, les patients doivent regagner leur étage à 20h00, et leur chambre à 23h. L'organisation de fêtes (anniversaire, départ…) est interdite.

8. **Garantir la confidentialité et le respect du droit à l'image** : Il est strictement interdit de filmer les professionnels ou toute autre personne présente, d'enregistrer des conversations, de prendre des photos des professionnels, des autres patients, de diffuser ou partager tout enregistrement ou image sans autorisation écrite. Toute demande d'enregistrement doit être préalablement autorisée par écrit. En cas de non-respect, la clinique pourra engager des démarches juridiques si nécessaire (le droit à l'image et la captation sans consentement peuvent constituer une infraction) et mettre fin à l'hospitalisation de l'auteur.

9. **Tenue vestimentaire** : Pour le petit-déjeuner : pyjama long, peignoir ou robe de chambre, chaussons. Pour le reste de la journée : tenue correcte avec chaussures.

10. **Alimentation et repas** : Il est interdit de stocker en chambre des denrées périssables et canettes, de se faire livrer de la nourriture au sein de la clinique, et nous déconseillons les stocks importants de sucreries.

11. **Les sorties temporaires de l'établissement** sont soumises à prescription médicale si votre état vous le permet. Vous devez voir le psychiatre avant votre sortie pour qu'il valide la sortie du jour. Les horaires de ces sorties sont possibles de 10h00 jusqu'à 18h00. En cas de retard, vous devez en informer immédiatement le personnel soignant. Dans l'intérêt de tous, un inventaire sera fait à votre entrée et au retour des sorties.

12. **Les visites** sont autorisées tous les jours de 9h30 à 18h30. Tout visiteur s'engage à ne pas venir avec un animal de compagnie, et ni à faire rentrer d'objet ou produit interdit au présent règlement. Les enfants sont acceptés mais accompagnés par un visiteur sous la responsabilité duquel ils restent placés durant la visite. Les visiteurs ne sont pas autorisés dans les étages. Une salle est mise à disposition au rez-de-chaussée.

13. **Argent et objets de valeurs** : Vous disposez d'un coffre personnel dans votre chambre qui pourra être ouvert au moment de l'inventaire. Vous avez la possibilité de déposer vos objets de valeur et sommes d'argent au sein de celui-ci. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de la Clinique ne saurait être engagée pour toute valeur qui n'aurait pas fait l'objet d'un dépôt.

En cas de non-respect du règlement intérieur, la direction, après avis médical favorable, peut être amenée à prononcer LA SORTIE IMMEDIATE DE L'ETABLISSEMENT DU PATIENT.